

AR Prefecture

046-214601379-20250515-202505002-DE

Reçu le 05/05/2025

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 MAI 2025

NOMBRE DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
|-------------|----------|-------------------------------------|
| 15          | 10       | 10                                  |

Date de la convocation le 7/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE

Absents : Jean-Jacques BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Benoît JURASCHEK – Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2025-050002

Objet : Versement subvention exceptionnelle – Voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'organisation d'un voyage scolaire pour les classes de CE2 – CM1 et CM2 de l'école de Labastide-Marnhac.

Suite à la demande, adressée par la directrice de l'école, d'une aide financière pour la réalisation de cette sortie, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 € sur le compte de la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au versement de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Daniel JARRY



Transmis au Représentant de l'Etat le 20/05/2025

Publié le 20/05/2025

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>